



Interpellation citoyenne du groupe de parents de l'école du Val Fleuri et Collectif de riverains d'Uccle-Centre : Rendre les rues qui entourent l'école plus sûres pour les enfants et les adultes.

M. Derville, représentant les associations précitées, signale que les parents des autres écoles communales uccloises suivent attentivement la situation de l'école du Val Fleuri.

Il lance un appel au secours pour la protection des enfants circulant à pied ou à vélo aux abords de l'école, vu l'absence de respect des distances, des limitations de vitesse et des passages piétons, le stationnement de voitures sur le trottoir, l'obstination de certains parents à déposer leur enfant juste devant l'entrée de l'école.

On déplore chaque mois des accidents plus ou moins graves.

Suite à une demande de M. l'Echevin Wyngaard émise lors d'une réunion antérieure, un sondage a été effectué au sein de l'école, dont les conclusions attestent que la sécurité routière constitue une préoccupation essentielle pour les parents.

D'ailleurs, les parents ont même entamé des discussions avec le gérant du Carrefour Market afin de trouver des solutions pour le parking.

Mais toutes les informations et suggestions émises n'ont abouti à rien, si ce n'est à de vagues promesses ou à des descriptions de projets à long terme dont la concrétisation aura lieu lorsque les élèves actuels auront quitté l'école.

Les parents ne peuvent plus admettre que leurs enfants mettent leur vie en danger en se rendant à l'école.

M. Derville attend avec impatience une réponse rapide du Collège pour améliorer la sécurité dans l'avenue du Vossegat, au carrefour Decroly et dans la rue Gatti de Gamond.

M. Cools reconnaît la dangerosité de la rue Gatti de Gamond, en raison de sa morphologie d'artère rectiligne en pente.

Plusieurs initiatives ont déjà été prises auparavant : la création d'une zone « dépose-minute » devant l'école, l'instauration d'un passage piéton, l'intégration en zone 30, le placement d'un smiley. Mais ce n'est manifestement pas suffisant.

M. Cools invite donc le Collège à être attentif aux demandes émises par M. Derville.

Le texte écrit remis par M. Derville évoque également le stationnement illicite de véhicules sur les trottoirs, rue Gatti de Gamond et avenue du Vossegat.

Le Collège devrait réagir rapidement, en posant des bollards sur les trottoirs pour rendre un tel stationnement physiquement impossible.

Il ne suffit pas de décréter le changement de limitation de vitesse de 20 km/h à 30 km/h pour que les problèmes disparaissent.

M. Cohen partage la plupart des préoccupations de M. Derville, et ce d'autant plus que sa propre fille poursuit sa scolarité à l'école du Val Fleuri.

M. Cohen est favorable à une pérennisation de la « rue scolaire » instaurée avenue du Vossegat lors du confinement. Les riverains étaient d'ailleurs satisfaits de cette mesure car elle contribuait à réduire les nuisances sonores.

Toutefois, M. Cohen n'est pas favorable à la suppression des places de parking rue Gatti de Gamond car les riverains risquent d'en pâtir. Selon lui, il faudrait autoriser le stationnement des voitures jusqu'à l'accotement près des arbres : de la sorte, les véhicules ne seraient pas endommagés et la sécurité des cyclistes serait renforcée.

M. Hayette précise que le groupe socialiste soutient les parents dans leur volonté de trouver une solution rapide car la sécurité des enfants est essentielle.

Cependant, la géographie des lieux ne permet pas toujours l'adoption des solutions souhaitées.

Vu que la rue Gatti de Gamond est un lieu de passage important, la seule option consiste en l'interdiction de la circulation à certaines heures.

Par contre, il convient de prendre des mesures radicales pour garantir la sécurité dans l'avenue du Vossegat, notamment par l'instauration d'une rue scolaire ou, à défaut, par la neutralisation de la circulation à certaines heures de la journée.

On pourrait aussi permettre aux parents de déposer leurs enfants à l'entrée de la rue, grâce à un « kiss and drive » qui serait installé avenue de l'Aulne.

M. l'Echevin Wyngaard répond que la sécurisation des abords des écoles constitue une priorité absolue pour tous les mandataires, tant de la majorité que de l'opposition.

Les deux axes desservant l'école du Val Fleuri, la rue Gatti de Gamond et l'avenue du Vossegat, ne sont pas confrontés à la même situation.

La rue Gatti de Gamond est un axe structurant qui a vocation à accueillir un trafic important.

Des feux à bouton-poussoir ont été installés mais le Collège souhaite renforcer la sécurité à cet endroit en étendant l'avancée du trottoir. Le plan élaboré par le service de la Voirie, auquel les remarques de Bruxelles-Mobilité et de la Commission régionale de sécurité routière ont été intégrées, a fait l'objet d'une demande de subsides auprès de la Région.

Si tout se passe bien, ces travaux pourront être entrepris au cours de cette année.

Vu la déclivité de la rue Gatti de Gamond, il est difficile d'y installer des dispositifs ralentisseurs.

Le Collège envisage l'installation de coussins berlinois dans le haut de la voirie, complétée par des dispositifs ralentisseurs une dizaine de mètres plus bas.

L'instauration d'une rue scolaire dans l'avenue du Vossegat est prévue pour la rentrée de septembre prochain mais les modalités pratiques doivent encore être fixées (horaire d'application, personnel mobilisé à cette fin, etc.).

Il était convenu au départ que l'intégration en zone 20 était un dispositif temporaire, l'objectif visé étant plutôt l'instauration d'une rue scolaire.

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît la dangerosité des carrefours Aulne/Decroly et Aulne/Vossegat, situés sur un itinéraire cyclable régional (ICR) pour lequel un permis a été délivré.

La commune a fait le pari de se charger de leur gestion tout en sollicitant un financement auprès de la Région.

Des oreilles de trottoirs seront installées dans le cadre du réaménagement de ces carrefours, qui aura lieu l'année prochaine.

L'aménagement à l'entrée de l'avenue du Vossegat sera entièrement repensé afin de garantir le confort des enfants.

Il va de soi que le placement de bollards peut être envisagé afin d'empêcher de manière ponctuelle le stationnement des automobilistes.

M. Derville réplique que des besoins se posent dans l'immédiat, indépendamment des aménagements prévus à plus long terme.

Par ailleurs, il serait pour le moins incongru d'améliorer le confort des cyclistes en omettant les piétons.

M. Derville signale aussi que grâce à la bonne volonté d'un enseignant, un dispositif de rue scolaire a été mis en place de facto du côté de l'avenue du Vossegat.

Vu que le Collège est actuellement à mi-mandat, il serait opportun qu'il fasse le point sur le respect des engagements énoncés dans sa Déclaration de politique générale, notamment quant à l'amélioration de la qualité des trottoirs, la promotion des cheminements piétons, etc.

M. l'Echevin Wyngaard précise que tous les engagements en matière de cheminements piétons font l'objet d'une concrétisation sur le plan budgétaire.

Les services de l'échevinat réfléchissent aussi à la meilleure formule possible pour l'affectation du personnel dédié aux rues scolaires, afin que l'on ne se repose pas uniquement sur la bonne volonté de parents bénévoles.